

Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport 2024

CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR, INC.

À propos de ce rapport

Ce rapport est produit par CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR, INC. (ci-après « CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR », « la Société », « notre » ou « nos ») pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024 (la « Période de déclaration ») et énonce les mesures prises pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de marchandises au Canada ou ailleurs, ou de marchandises importées au Canada par la Société.

Le présent rapport constitue le second rapport préparé par la Société conformément à la nouvelle Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »). CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR cherche toujours à se surpasser. Par conséquent, la Société a non seulement des valeurs solides et agit de manière éthique, en plus d'avoir des politiques pertinentes pour s'assurer d'être conforme aux réglementations de l'industrie.

CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR s'engage à améliorer ses pratiques de lutte contre l'esclavage et la traite des personnes. Le Groupe Cepsa en général, et la Société en particulier, s'efforcent dans toute la mesure du possible de ne pas employer, directement ou par l'intermédiaire d'entrepreneurs, toute personne de moins de 16 ans, et ne tolèrent aucune forme de travail des enfants ou tout type de travail forcé ou d'exploitation.

Au cours de la période de déclaration, la Société et sa société mère ont pris une série de mesures pour réduire le risque de travail forcé et des enfants en interne et dans leur chaîne d'approvisionnement, notamment les suivantes :

- l'implémentation de politiques et de procédures visant à prévenir et à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants;
- la formation des employés sur ces questions; et
- les audits et les contrôles réguliers pour assurer la conformité.

Notre activité et structure

CEPSA CHIMIE, notre société mère, est le premier producteur mondial d'ABL (alkylbenzène linéaire) et le deuxième producteur mondial de phénol/acétate, soutenu par son leadership technologique dans les deux cas. Les produits de la

Nos principes et valeurs

Chez CEPESA CHIMIE BÉCANCOÛR, nous sommes régis par un ensemble de principes et de valeurs qui reflètent notre engagement envers l'éthique et la durabilité. Nous croyons au respect des droits de l'homme et veillons à ce que nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement soient exemptes de travail forcé et le travail des enfants.

Nos principes et nos valeurs sont le fondement de notre culture d'entreprise et se reflètent dans nos politiques et nos pratiques quotidiennes. Ces valeurs sont :

- **Nous nous préoccupons des gens** : Nous nous engageons pour la sécurité, le bien-être et le développement de nos équipes et de nos communautés.
- **Nous séduisons nos clients** : Nous travaillons ensemble pour aller au-delà des attentes, en créant des solutions uniques pour maximiser la satisfaction et la confiance.
- **Nous prenons soin de la planète** : Nous travaillons pour un avenir plus vert.
- **Ensemble, nous créons plus de valeur** : Nous travaillons ensemble efficacement avec respect et intégrité, en connectant les gens pour obtenir d'excellents résultats.
- **Nous osons être entrepreneurs** : Nous faisons face au changement et avec courage, en menant des projets qui créent de l'impact.

Quant au code d'éthique et de conduite du Groupe¹ Cepsa, il établit les principes, les normes et les comportements fondamentaux qui nous permettent d'atteindre nos objectifs et de promouvoir nos valeurs. Ce code s'applique à tous les employés et les parties prenantes du Groupe Cepsa. Certains aspects du code particulièrement pertinents sont :

- **Respect des droits de l'homme** : Le code met l'accent sur la dépendance que Cepsa a à l'égard de chaque employé pour assurer le respect des droits de l'homme et l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.
- **Respect des dispositions législatives et réglementaires** : Le code exige que tous les employés et les parties prenantes se conforment à toutes les lois et les réglementations applicables, y compris celles relatives au travail forcé et au travail des enfants.
- **Engagement envers l'éthique et l'intégrité** : Le code établit un solide engagement en matière d'éthique et d'intégrité dans toutes nos opérations et chaînes d'approvisionnement.

¹ <https://www.cepsa.com/stfls/corporativo/FICHEROS/code-of-ethics-and-conduct.pdf>

pour pouvoir travailler en Espagne) ou plus que l'âge minimum légal applicable pour les travailleurs dans le pays concerné, s'il est plus élevé; de même, ils doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que les travailleurs de moins de 16 ans ne se voient pas confier des tâches pénibles ou dangereuses susceptibles d'interférer avec leur éducation ou de nuire à leur santé ou à leur développement physique, mental, moral ou social.

Travail forcé. Les fournisseurs doivent s'assurer qu'il n'existe aucun type de travail forcé ou obligatoire au sein de leur organisation, ce qui signifie que personne ne doit travailler sous la contrainte ou sous la menace de sanctions, de punitions ou de représailles. »

Le Groupe Cepsa attend et encourage ses partenaires commerciaux à développer et à implémenter des programmes et des normes éthiques qui s'alignent sur ceux de la Société. Dans les cas où CEPESA CHIMIE estime que ces parties n'ont pas respecté ses politiques ou leurs engagements contractuels, elle se réserve le droit de prendre les mesures appropriées.

Les employés de CEPESA CHIMIE sont responsables d'assurer l'intégrité de la Société. Par conséquent, si une violation potentielle du code d'éthique et de conduite, liée aux règles internes ou externes, est détectée, chaque employé a l'obligation de la signaler dès que possible par les canaux disponibles.

CEPSA CHIMIE ne tolérera aucune forme de représailles dirigées contre toute personne qui soulève de bonne foi une préoccupation concernant une éventuelle violation du code d'éthique et de conduite ou des règles internes ou externes. Les représailles ne seront pas non plus autorisées contre quiconque aide à une enquête sur la non-conformité.

D'autre part, les personnes ne se conformant pas au code d'éthique et de conduite et aux politiques de la Société peuvent mettre la Société en danger et, par conséquent, peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires ou de sanctions.

Chaque violation des politiques et du code de conduite est examinée au cas par cas et, si nécessaire, des mesures disciplinaires et correctives appropriées sont appliquées conformément aux politiques et procédures de l'entreprise et aux lois applicables.

Procédures de diligence raisonnable en matière d'esclavage et de traite des personnes

Le comité de conformité et d'éthique est composé de représentants des départements suivants :

- audit interne, conformité et risque

établies dans les conditions générales de contrats et les modèles contractuels et doivent être acceptées par tout tiers faisant affaire avec la Société lors de l'enregistrement et des différentes étapes de l'attribution de l'appel d'offres.

CEPSA CHIMIE souligne à tous nos fournisseurs l'importance d'une bonne performance ESG dans leurs propres opérations et d'exiger des normes similaires au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement.

CEPSA CHIMIE utilise un processus analytique pour identifier les domaines spécifiques nécessitant une action et aider à forger des partenariats pour stimuler l'innovation collaborative et intégrer les critères ESG dans son processus décisionnel.

Adhésion des fournisseurs à nos valeurs et à notre éthique

CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR a une tolérance zéro pour l'esclavage et la traite des personnes. Pour s'assurer que tous ceux qui font partie de notre chaîne d'approvisionnement et que les entrepreneurs se conforment à nos valeurs, CEPSA CHIMIE BÉCANCOUR exige qu'ils implémentent un programme rigoureux de conformité de la chaîne d'approvisionnement.

En sélectionnant nos fournisseurs, la Société :

- Donne la préférence, dans ses processus de diligence raisonnable et de sélection, aux fournisseurs et entrepreneurs qui ont leurs propres politiques en matière de droits de l'homme ou, en leur absence, à ceux qui soutiennent les principes du code d'éthique et de conduite du Groupe Cepsa.
- Exige que sa chaîne d'approvisionnement adhère formellement au « Code d'éthique des fournisseurs du Groupe Cepsa » ou qu'elle ait adopté les principes incorporés dans le Pacte mondial des Nations Unies.
- Établit des canaux de communication appropriés avec ses fournisseurs et ses sous-traitants qui permettent de signaler d'éventuelles violations et infractions.
- Exige le respect des principes et des normes internationaux sur l'usage de la force, en particulier le « Code international de conduite pour les prestataires de services de sécurité privés » (www.icocpsp.org), étant donné que certaines activités du Groupe Cepsa sont menées dans des environnements à haut risque et difficiles qui nécessitent l'engagement de sociétés de sécurité publiques ou privées.

Évaluation des risques dans la chaîne d'approvisionnement

Selon l'indice mondial de l'esclavage, la grande majorité de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Cepsa est située dans des régions considérées comme ayant une prévalence faible à moyenne de l'esclavage (Canada, Brésil, UE, Chine). Nous sommes conscients que certains de nos fournisseurs sont

CEPSA CHIMIE fournit également un rappel de cette formation chaque année pour s'assurer que tous les employés sont conscients de la façon dont l'entreprise veut gérer ses relations d'affaires pour protéger les droits de l'homme et assurer le respect des réglementations locales et internationales.

Les résultats et les étapes à venir

Nous avons fait des progrès significatifs dans l'implémentation de nos politiques et dans l'atténuation des risques de travail forcé et de travail des enfants dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement. Cependant, nous reconnaissons qu'il y a toujours place à l'amélioration, et nous nous engageons à poursuivre nos efforts dans ce domaine. Nous prévoyons de prendre des mesures supplémentaires à l'avenir, notamment en révisant nos politiques et nos procédures, en élargissant nos initiatives de formation et en améliorant nos processus d'audit et de contrôle afin de réduire les risques de travail des enfants et de travail forcé dans notre chaîne d'approvisionnement.

Surveiller l'efficacité

En 2023, Cepsa Chimie a créé le comité ESG. Ce comité est chargé de faciliter le processus de collecte des données nécessaires de chaque zone et de suivre les progrès vers les objectifs ESG et la conformité à son plan. Le comité ESG est chargé de promouvoir l'application des meilleures normes en matière d'éthique et de droits de l'homme dans notre entreprise et notre chaîne de valeur, y compris la prévention du travail des enfants et du travail forcé.

Le comité ESG reçoit des mises à jour tous les trois mois, de sorte que si un risque survient dans ce sens, il sera traité par ce comité.